

# Parc national de forêts

## Orientation 18. Valoriser et s'appropriier les patrimoines

*Le territoire du Parc national dispose d'un riche potentiel en termes de cadre de vie et de patrimoines naturel, culturel et paysager. Ces atouts sont peu connus et peu mis en valeur. Outre l'enjeu de préserver ces richesses, l'attractivité du Parc et le maintien et le développement d'activités récréatives et touristiques reposent sur leur valorisation. Ils permettent l'appropriation du Parc national par les habitants et par les visiteurs et la construction d'une nouvelle image identitaire.*

La création du Parc national permet d'inscrire le territoire dans un réseau national et mondial de lieux d'exception, avec la responsabilité d'encourager les comportements respectueux de l'environnement.

Il s'agit donc de favoriser la découverte et la mise en valeur des patrimoines qui font le Parc national afin notamment de faire prendre conscience au plus grand nombre de cette valeur universelle, exceptionnelle et reconnue. Ces démarches sont source de fierté partagée entre les habitants. Elles développent et renforcent l'envie d'accueillir des visiteurs ou de nouveaux habitants et de partager ses valeurs. Pour y parvenir, tous les outils facteurs de médiation et de cohésion sociale sont à mobiliser telle que la culture ou le soutien aux manifestations locales. Avec la création du 1er parc national français dédié à la forêt, l'ambition de la charte vise à la fois à retrouver une identité commune à l'échelle du territoire et à développer sa notoriété au cœur des deux régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est. Elle s'appuie sur le réseau des Parc nationaux pour s'inscrire dans des réseaux nationaux et internationaux. Ces actions d'ouverture sont largement partagées avec les acteurs locaux afin qu'elles soient mobilisatrices et à fortes retombées locales.

[...]

**Mesure n°3. Soutenir la vie culturelle, source de cohésion sociale et territoriale**

[...]

[...]

MESURE N°3. SOUTENIR LA VIE CULTURELLE, SOURCE DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

**Le Parc national et les signataires de la charte s'engagent dans un soutien aux activités culturelles, dans une perspective de médiation artistique valorisant le parc national, mais également pour contribuer à renforcer le lien social et la vie des villages par une offre variée et régulière.**

Le soutien à une approche sensible des patrimoines naturels et culturels (dessin, peinture, photographie, danse et cirque, musique, cinéma, littérature et théâtre, etc.) invite à une appropriation individuelle ou collective par l'émotion, qui constitue un contrepoint enrichissant aux études scientifiques conduites dans le territoire.

Le développement des accueils d'artistes facilite la création inspirée du caractère du Parc national, notamment

# Parc national de forêts

grâce aux immensités forestières favorables au ressourcement. Une meilleure visibilité et pérennité insufflées à ces résidences créent le dialogue entre artistes et population et favorisent ainsi l'appropriation des patrimoines naturels et culturels. Les nouveaux programmes d'accueil sont accompagnés, notamment lorsque des logiques de coopérations nationale et internationale sont envisagées. À l'échéance de la charte, des accueils réguliers d'artistes sont organisés en différents points du territoire.

Le soutien au développement et au rayonnement d'une offre culturelle variée (théâtre, musique, littérature, conte, etc.), contribue à une meilleure connaissance des patrimoines du parc : des plus intimes aux plus emblématiques, des plus rares aux plus connus. Par cette lecture émotionnelle, les habitants, spectateurs mais aussi acteurs, redonnent du sens à ce qui fait l'identité du territoire et entretiennent ainsi des échanges intergénérationnels et du lien social. Dès le premier programme d'action, des événements forts et mobilisateurs sont soutenus.

Une attention particulière est portée au public scolaire, tant les enjeux en termes de transmission et de sensibilisation sont importants. Plusieurs dispositifs existants sont à valoriser : nouvelles activités périscolaires (NAP), Contrat local d'éducation Artistique (CLEA), Projet artistique globalisé (PAG), etc. Mais des outils spécifiques au parc sont développés par contractualisation avec l'éducation nationale dès la création du parc.

## ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- accompagne techniquement et/ou financièrement	- facilitent le montage de projet	État et ses services dédiés
- met à dispositions ses connaissances	- apportent leur soutien	Collectivités
- met en relation		Associations culturelles
- communique		Artistes

## EXEMPLES D' ACTIONS

- Soutenir un réseau de résidences d'artistes valorisant le caractère du Parc national.
- Aider les acteurs existants ou naissants à pérenniser leur offre culturelle par de l'ingénierie technique et financière.
- Conventionner avec l'Éducation nationale, le Ministère de l'agriculture pour des programmes d'actions pluriannuels dans leurs établissements d'enseignement respectifs.
- Réserver une part de l'enveloppe financière du Parc national dédiée à l'innovation, à des initiatives culturelles.

[...]

Pages 152 et 156

Référence ID de l'article : #6199

Auteur : Tessa Vernier

Page 2 / 3

(c) 2024 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 06-10-2024 13:56

URL: <https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2101&id=11019&artlang=fr>

# Parc national de forêts

Dernière mise à jour : 2020-07-20 11:08